Édition 2023

Centre local d'information et de coordination - Kreizenn lec'hel titouriñ ha kenurzhiañ

Clic

Quimper Bretagne Occidentale

LIVRET D'ACCUEIL

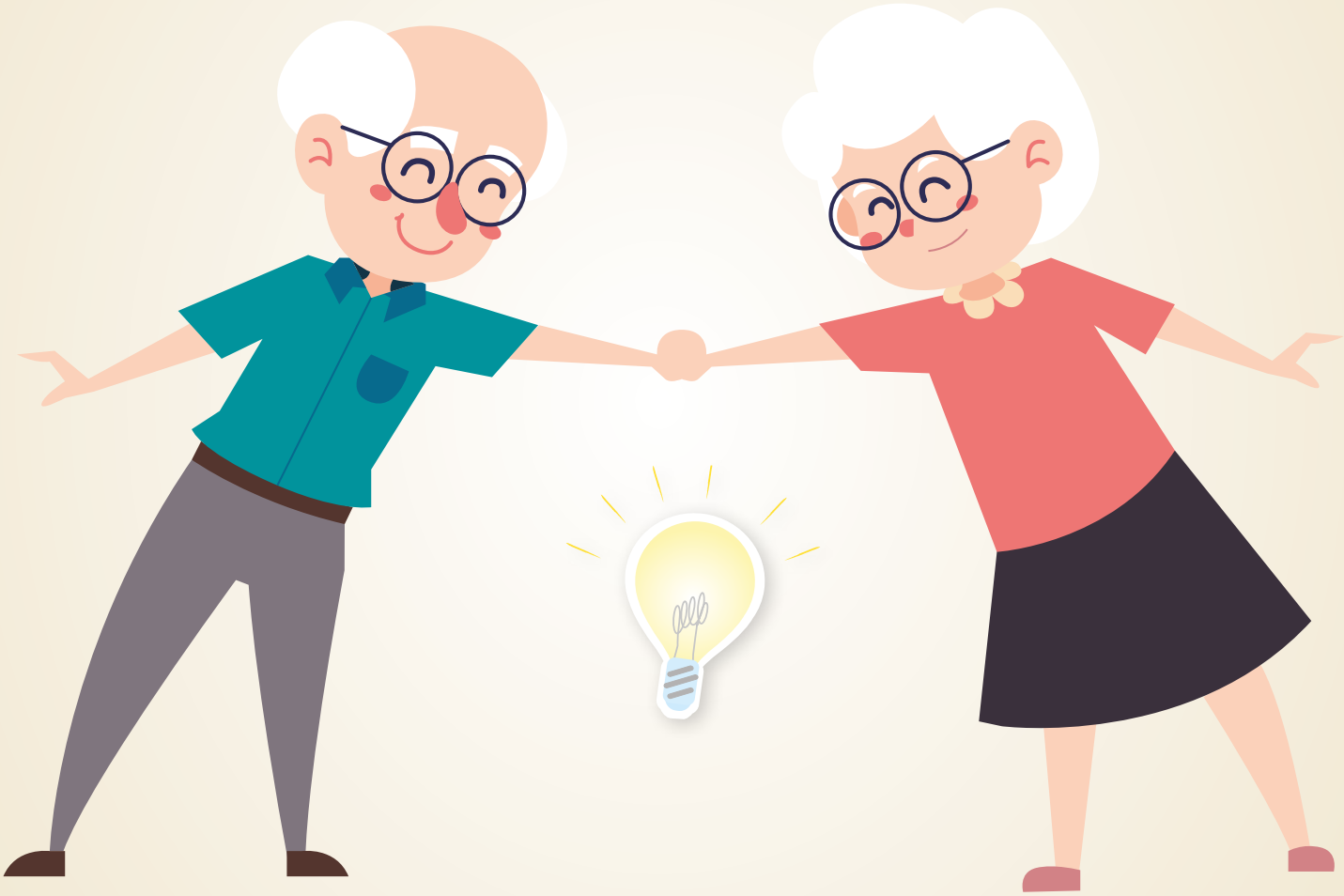

ACCUEILLIR

ORIENTER

PRÉVENIR

QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS de Quimper Bretagne Occidentale a été mis en place par le conseil communautaire de la nouvelle agglomération, née de la fusion entre Quimper Communauté et le Pays glazik, le 5 janvier 2017. Le CIAS est représenté par la présidente de Quimper Bretagne Occidentale, madame Isabelle Assih.

Le CIAS intègre des missions portant sur le champ de la gérontologie et est désigné comme gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination -CLIC- intervenant sur ce même territoire. Le CLIC est un établissement médico-social destiné à apporter une réponse de proximité au projet de vie des personnes âgées en assurant l'égalité d'accès aux droits et aux services en appliquant la neutralité des acteurs professionnels. Le conseil départemental du Finistère autorise le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale à gérer le CLIC pour une durée de 15 ans à compter du 10 avril 2018.

POUR QUI ?

Le CLIC de Quimper Bretagne Occidentale s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus vivant à leur domicile, à leur famille, aux professionnels et bénévoles intervenant auprès de ce public.

Le service intervient sur les communes de Briec, Edern, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.

POURQUOI ?

Le service propose :

- un accueil, une écoute, une information, un conseil et un soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage
- une évaluation des besoins de la personne et l'élaboration de son projet d'accompagnement
- la réalisation d'actions collectives de prévention

COMMENT ?

Les professionnels du service sont des conseillères en gérontologie (travailleurs sociaux), une ergothérapeute et une psychologue. Les entretiens peuvent être proposés par téléphone, au bureau ou à domicile.

ORGANIGRAMME

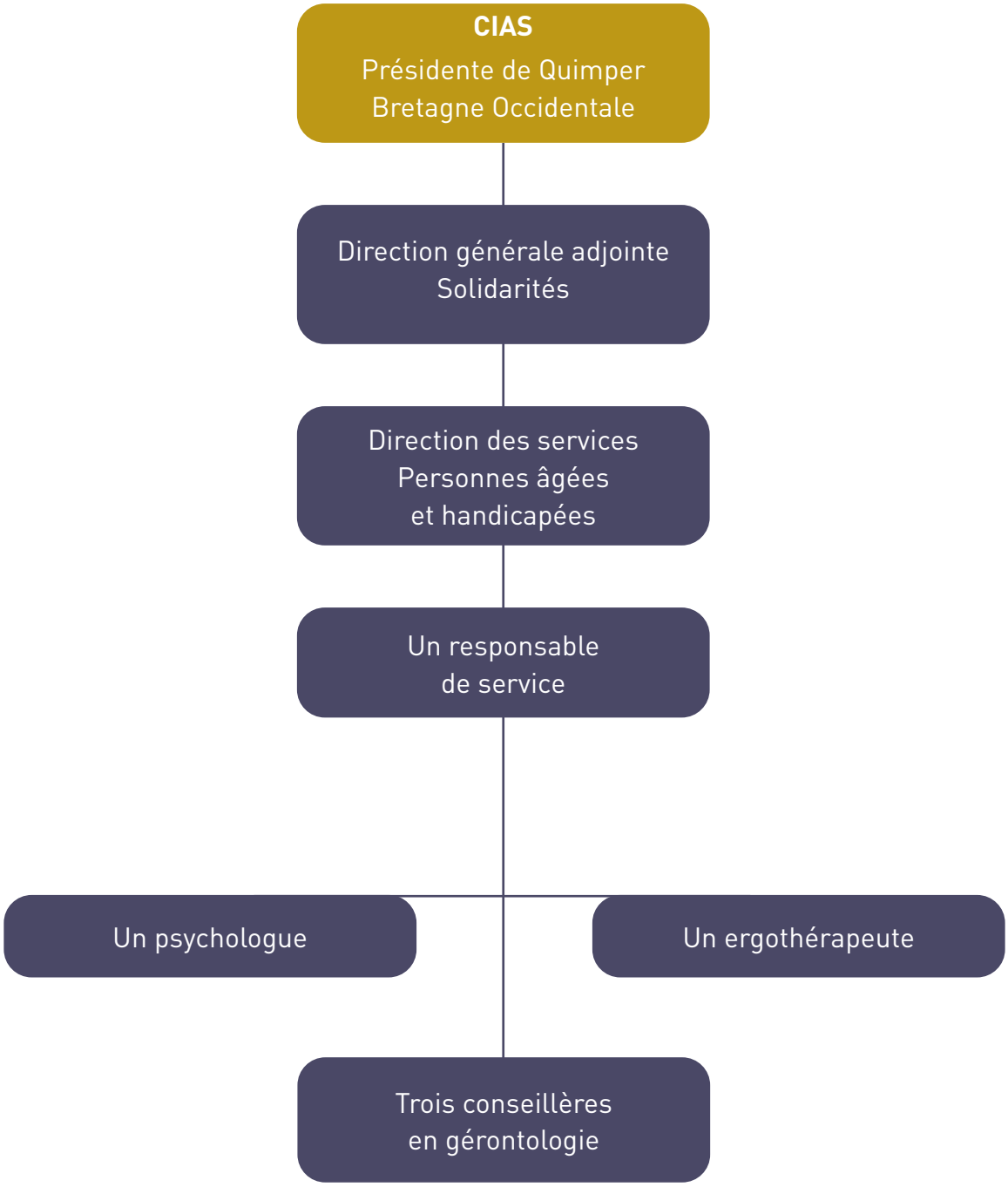

POLITIQUE QUALITÉ DU CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination de Quimper Bretagne Occidentale a pour vocation de garantir aux personnes âgées et à leur famille, un droit à une information adaptée à leurs besoins.

Le projet de service, validé par les membres du conseil d'administration du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale le 11 avril 2018, définit les objectifs du service, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Les missions accomplies par le CLIC s'appuient sur des valeurs de solidarité, de responsabilité et d'intérêt public qui sont les fondements de sa politique qualité.

Celle-ci s'articule autour :

- de la garantie d'une information neutre et adaptée,
- de l'égalité d'accès aux droits,
- du maintien et du développement de la dynamique partenariale,
- de la prévention de la perte d'autonomie,
- de l'évaluation de la satisfaction des usagers,
- de la prise en compte de l'évolution des modes de vie et des technologies.

Chaque agent du service, par ses actes quotidiens et son professionnalisme, est un acteur essentiel de cette démarche.

Le conseil d'administration

LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION CLIC

Il s'agit d'un service public gratuit co-financé par le Conseil départemental du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale.

La convention établie entre le Conseil départemental et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale prévoit que le CLIC assure les missions suivantes :

Accueil, écoute, information et orientation

- Sur les services d'aides à la personne (auxiliaire de vie, portage de repas, téléassistance...).
- Sur les différents modes d'accueil et d'hébergement (accueil familial, résidences services, Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes-EHPAD...).
- Sur les démarches administratives et l'accès aux droits (Allocation Personnalisée d'Autonomie-APA, aides sociales, prestations des caisses de retraite..).
- Sur les organismes et les associations de loisirs et d'animations (centres sociaux, Maison Pour Tous -MPT-, associations de retraités ...).
- Sur les établissements médicaux et sociaux (centres hospitaliers, centres de convalescence, centres départementaux d'action sociale, centres communaux d'action sociale...).

Un accueil physique

SUR BRIEC

Dans les locaux
de Ti Glazik, place de Ruthin.

2 places de stationnement pour
Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Horaires d'ouverture :

les lundis de 9h à 12h
sur rendez-vous
les vendredis de 9h à 12h
sans rendez-vous

SUR QUIMPER

Dans les locaux du CIAS, 8 rue Verdelet
au rez de chaussée du bâtiment.

2 places de stationnement pour
Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h
sans rendez-vous

de 14h à 17h
sur rendez-vous

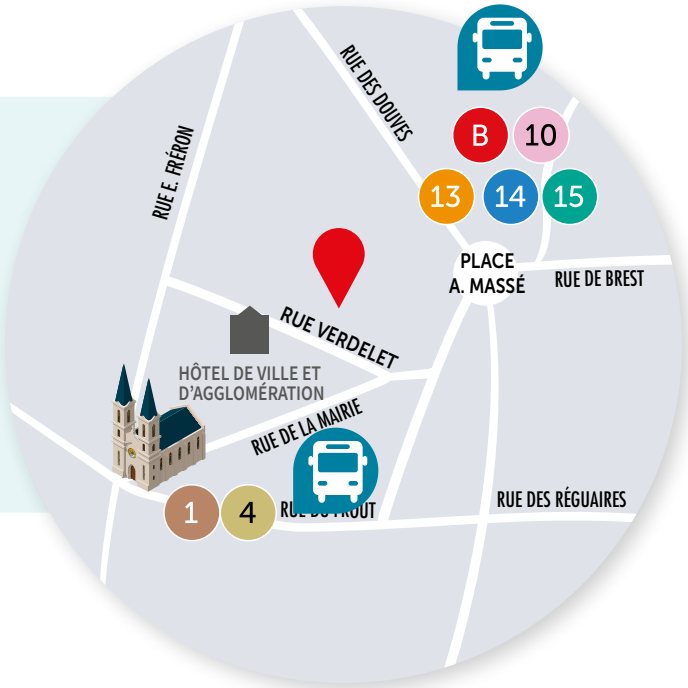

Un accueil téléphonique

au **02 98 64 51 01**
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h

Il existe un répondeur enregistreur lorsque le personnel est déjà au téléphone, en entretien ou en visite à domicile.
Les messages sont écoutés et traités de manière quotidienne.

Évaluation des besoins de la personne aidée et élaboration d'un plan d'aide personnalisé

L'évaluation des besoins peut se faire lors d'un entretien au bureau ou lors d'une visite à domicile. Les demandes peuvent être faites par vous-même, votre famille ou un professionnel. La conseillère en gérontologie précisera les objectifs de l'entretien comme par exemple :

- évaluer votre autonomie,
- évaluer vos ressources et vos charges courantes,
- évaluer votre environnement (habitat, cadre de vie, relations sociales),
- évaluer l'ouverture de vos droits (pension de retraite, allocation logement, aide pour une complémentaire santé...).

À l'issue de l'entretien, la conseillère en gérontologie vous remet un document intitulé « Plan d'aide personnalisé ». Ce document est complété avec vous et repose sur l'analyse de vos besoins, vos propositions et celles de vos proches dans les limites d'intervention du service.

En fonction de vos besoins :

- une ergothérapeute peut intervenir pour vous conseiller sur l'adaptation de votre logement, les aides techniques adaptées à votre situation,
- une psychologue peut vous apporter du soutien face à des évènements de vie difficile (maladie, décès d'un proche...).

RELATIONS ENTRE LES USAGERS ET LES PROFESSIONNELS DU SERVICE

Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné au CLIC de Quimper Bretagne Occidentale. Conformément à la Loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 et du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, à la responsable du CLIC de Quimper Bretagne Occidentale. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les informations strictement nécessaires au suivi médico-social ne pourront être partagées avec d'autres professionnels habilités seulement après que vous, ou votre représentant légal, ayez exprimé votre consentement.

Recueil du consentement

Le recueil de votre consentement est préalable à toute démarche plus complète. Si le CLIC reçoit en premier lieu votre famille ou un professionnel, le service recherchera votre consentement avant tout :

- par téléphone,
- s'il y a visite à domicile, un courrier précisant la date et l'horaire est alors envoyé, avec une possibilité d'annuler le rendez-vous,
- soit en fixant un rendez-vous à votre domicile afin de recueillir votre consentement.

Ce consentement est formalisé au sein du document individuel de prise en charge. Élaboré avec votre participation ou celle de votre représentant légal, ce document définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet de service. Il détaille notamment la liste et la nature des prestations offertes.

Gestion des réclamations

Vous avez la possibilité de prendre contact (par courrier ou par téléphone) avec la responsable du service pour exprimer vos réclamations.

Le CLIC met à votre disposition la liste des personnes qualifiées conjointement par l'État et le Conseil départemental, conformément à l'article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Pour le département du Finistère, vous pouvez adresser un courrier à la présidente du Conseil départemental demandant l'intervention de la personne qualifiée.

Expression des usagers

Le service vous propose de compléter un questionnaire de satisfaction afin de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du service rendu au public.

MES NUMÉROS UTILES

MES NOTES

QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

ACCUEILLIR

ÉCOUTER

CLIC DE L'AGGLOMÉRATION DE QUIMPER - CIAS

8 rue Verdelet - 29000 Quimper

02 98 64 51 01

clic.quimper-agglo@quimper.bzh

Centre local d'information et de coordination - Kreizenn lec'hel titouriñ ha kenurzhiañ

Clic

Quimper Bretagne Occidentale

ORIENTER

ÉVALUER

PRÉVENIR

Conception : service communication ville & agglomération de Quimper - Impression : reprographie municipale - Visuel ©pressfoto - www.freepik.com - Janv. 2021